

N°2023/157

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux

Vu les articles L2212.1 à L2212.5 et L2213.1 à L2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret n°2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2 et R411-1 à R411-32 ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 24 novembre 1967, modifié le 23 juin 2021 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu le règlement de voirie communal approuvé par la délibération n° 2022-106 en date du 8 décembre 2022 ;

Vu la demande présentée le 06 octobre 2023 de Monsieur Estéves Nelson, afin de créer un accès sur son terrain 11 chemin de Calonne ;

Vu le permis de construire n° 033 099 232 Z 00 11 accordé, en date du 20/07/2023 ;

Vu la demande d'autorisation de création d'accès sur la section cadastrale AN parcelles 125/124/120, sis 11 chemin de Calonne 33360 Carignan de Bordeaux ;

ARRETE

ARTICLE 1er

Dans le cadre de l'aménagement d'un accès est autorisé sur la section cadastrale AN parcelles 125/124/120, 11 chemin de Calonne 33360 Carignan de Bordeaux ;

ARTICLE 2

Les travaux auront lieu entre le 31 octobre 2023 et le 04 novembre.

ARTICLE 3 Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne

Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux.

L'intéressé.

Fait à Carignan de Bordeaux,

Le 30 octobre 2023

Pour le Maire, par délégation

Laurent JANSONNIE

Laurent JANSONNIE :

L'Adjoint en charge :

des infrastructures

des bâtiments et de la sécurité

